

## **Annexe 3 :**

**Normes de stationnement applicables  
à l'ensemble des zones du P.L.U.  
à l'exception des zones UZ, AUZ, A, et N**

Lycée et C.E.S. : 1 place pour 20 élèves

Ecoles primaires : 1 place par classe et par emploi administratif  
et écoles maternelles

#### 4 - Industrie

Les besoins en place de stationnement pour les industries varient surtout en fonction du type de l'industrie, de la situation géographique et des possibilités de desserte en transport en commun.

Pour 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher calculé hors œuvre, il sera prévu :

Nature de l'activité	Qualité de la desserte par les transports en commun		
	Bonne	Moyenne	Mauvaise
<b>Groupe 1</b> (1 emploi par 26 m <sup>2</sup> de plancher) Industries : automobiles, électriques, de précisions.	13 places	18 places	22 places
<b>Groupe 2</b> (1 emploi par 32 m <sup>2</sup> de plancher) Industries : chimiques, mécaniques, plastiques, polygraphiques, transports.	10 places	13 places	15 places
<b>Groupe 3</b> (1 emploi par 55 m <sup>2</sup> de plancher) Industries : alimentaires, bâtiment et TP, cuir, verres, céramiques, matériaux de construction.	6 places	7 places	10 places
<b>Groupe 4</b> (1 emploi par 75 m <sup>2</sup> de plancher) Energie, sidérurgie, grosse métallurgie, transformation des métaux, industrie du bois.	4 places	5 places	7 places

#### 5 – Norme de stationnement pour les véhicules à deux roues

Toute construction de logements collectifs et autres destinations que le logement devra prévoir la réalisation de stationnements destinés aux véhicules à deux roues.

## ANNEXE

### Plantes déconseillées sur les aérodromes



Ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme et  
de la Mer

### Principales plantes décoratives déconseillées sur les aérodromes



direction générale  
de l'Aviation civile

service technique  
de l'Aviation civile

département  
Aménagement, Capacité,  
Environnement

Périmètre aviaire

#### Plantes ornementales

- les épines-vinettes (berberis de toutes espèces),
- les mahonia (mahonia aquifolium etc ...)
- les vignes sauvages (vitis, ampelopsis, etc ...)
- le houx (ilex aquifolium)
- les rosacées à baies ou fruits de façon générale notamment :
  - les ronces et framboisiers (rubus de toutes espèces)
  - les merisiers (prunus avium)
  - les pruniers (prunus divers)
  - le prunellier (prunus spinosa)
  - les sorbiers (sorbus avium et autres)
  - les alisiers (aria terminalis et autres)
  - les aubépines (crataegus oxyacantha, cococcinéa, etc ...)
  - les pyracantha (crataegus pyracantha divers)
  - les lauriers (cerasus)
  - les cotoneasters (cotoneaster angustifolia, C. vulgaris pannosa, etc...)
  - les lierres (hedera helix, etc...)
  - les sureaux (Sambucus nigra, racemosa et ebulus, etc...)
  - les arbusiers (arbutus unedo A et C)
  - l'if (taxus baccata)
  - les genévriers (juniperus communis, etc...)

Il convient de supprimer le gui (viscum album) sur les arbres parasités.

#### Arbres

- les saules (salix sp.)
- le robinier (pseudacacia)
- le sophora japonica

Éviter les plantations trop denses (maxima : 600 à 800 tiges/ha), diversifier les plantations (alterner feuillus, conifères).

Centre de Toulouse  
1, avenue du Docteur Maurice  
Grynfoler  
BP 53584  
31 035 Toulouse Cedex  
Téléphone : 05 62 14 55 00  
Télécopie : 05 62 14 54 66  
francois.giannoni@aviation-  
civile.gouv.fr

Juin 2009

Copie : L. ARTH

Mis en forme : Police :16

Mis en forme : Police :16  
pt, Soulignement

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Non

Mis en forme :  
Police :Helvetica, Gras,  
Soulignement , Couleur de  
police : Noir

*Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de LE THILLAY*  
*Règlement*

Mis en forme :  
Police :Italique



Autres variétés déconseillées.

- Le genévrier Ginko biloba
- le genévrier commun
- Les houx
- Le Sorbier
- Le noisetier
- L'Aulne
- Peuplier
- Le Catalpa
- L'Eucalyptus

Mis en forme :  
Police :Helvetica, Gras,  
Soulignement , Couleur de  
poince : Noir

**SECTEUR IAUa**

*Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de LE THILLAY*  
Règlement

Mis en forme :  
Police :Italique